

**Conseil municipal du 21.07.2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AMOUR, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie VAUCHER, Maire.

Etaient présents : Mesdames BABAD, FAUSSURIER, GALLET, MAZZOLA, NOUGARET, OVISTE, PERNODET, VAUCHER, Messieurs ARBILLAT, BEAUVE-RECORDON, BERTHET, FION, GUYON, OZBAKIR, PILLON, SERRIERE, TIMONIER (à partir de 20h50).

Etaient absents excusés : Madame Delphine FOURNIER (pouvoir donné à F. GUYON), Monsieur FAIVRE-PIERRET Thierry (pouvoir donné à P. BEAUVE-RECORDON)

Secrétaire de séance : Madame Maëla PERNODET

Madame le Maire remercie les Conseillers Municipaux présents

**I- Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.**

Madame Maëla PERNODET est désignée secrétaire de séance.

**II- Approbation du compte-rendu de la séance du 30.06.2022**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,  
à l'unanimité,**

**Approuve** le compte-rendu de la séance du 30 juin 2022.

**III- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal**

- 15/07/2022 : vente JEANNEY POULET / JACQUET – terrain cadastré AK 170 – 5 Passage de la Tour Guillaume d'une superficie totale de 152m<sup>2</sup>.
- 19/07/2022 : vente GREGOT / ROUX – terrain cadastré AN 80-102-104-117 – 7 rue du Plateau, Allonal, d'une superficie totale de 380m<sup>2</sup>.

**IV – Affaires générales**

**1. Révision allégée du PLU : Création d'un Comité de Pilotage**

**Rapporteur : Valérie Vaucher**

Pour rappel, la Collectivité a engagé une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme. A l'occasion de cette procédure, il est proposé au Conseil Municipal de désigner des membres afin de constituer un comité de pilotage.

Les travaux de ce comité assisteront le cabinet et la commission urbanisme dans la réalisation de sa mission et permettront au Conseil de tenir un rôle prépondérant dans la procédure.

Ainsi, Madame le Maire invite tous les membres le souhaitant à se manifester :

COPIL REVISION ALLEGEE PLU
Yves SERRIERE
Quentin ARBILLAT
Richard FION
Valérie OVISTE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de constituer un comité de pilotage, dont les membres sont repris dans le tableau ci-dessus dans le cadre de la révision allégée du PLU de Saint-Amour ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2. Rugby – Construction d'un bâtiment de vestiaires et accueil : validation de l'avant-projet**

**Rapporteur : François Guyon**

Pour rappel, lors de sa séance du 28 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de la désignation d'un nouveau maître d'œuvre pour le projet de création d'un bâtiment vestiaires/buvette pour le club de rugby.

L'avant-projet ayant été mené à son terme, Madame le Maire propose la validation des plans présentés à l'écran ainsi que du plan de financement.

DEPENSES H.T			RECETTES		
<b>Ingénierie</b>	Maîtrise d'œuvre	16 800.00 €	<b>Ingénierie</b>	DETR	6 960.00 €
	Etudes préalables	2 900.00 €		Autofinancement	16 240.00 €
	Bureau de contrôle	2 000.00 €			
	CSPS	1 500.00 €			
<i>Sous total ingénierie</i>		23 200.00 €	<i>Sous total ingénierie</i>		23 200.00 €
<b>Travaux</b>	168 761.00 €		<b>Travaux</b>	Etat	50 628.00 €
				Département	25 000.00 €
				CCPJ	19 196.00 €
				Autofinancement	73 937.00 €
<i>Sous total travaux</i>		168 761.00 €	<i>Sous total travaux</i>		168 761.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>191 961.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>191 961.00 €</b>

*La Collectivité se renseigne, parallèlement, si un financement complémentaire est envisageable par la Ligue de Rugby et la Région Bourgogne Franche-Comté. Le plan de financement sera actualisé ultérieurement en cas de réponse positive.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
14 voix « pour » et 4 voix « abstention »**

**APPROUVE** l'opération susvisée ;

**APPROUVE** le plan de financement et les modalités financières exposées ci-dessus ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le financement de l'Etat, du Conseil Départemental du Jura et de la Communauté de Communes Porte du Jura dans le cadre de ladite opération ;

**DIT** que la Commune s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder à la consultation des entreprises pour cette opération ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout avenant et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**V – Finances et Personnel**

**1. Décision modificative**

**Rapporteur : Julien TABEL**

BUDGET « COMMUNAL »	
Dépenses Fonctionnement	
Article (Chap)	Montant
6027 (011) - Stock alimentation	- 2 950.00€
60623 (011) – Alimentation	+ 2 950.00€
<b>TOTAL</b>	<b>0.00€</b>

Recettes Fonctionnement	
Article (Chap)	Montant
755 (75) - Dédits, pénalités reçus	-700.00 €
75888 (75)	+700.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Article (Chap)	Montant		Montant
1641(16) – Emprunt en capital	+ 114 541.53€	2152 (21) - Installation de voirie	+ 57270.76€
		2313 (23) - Travaux en cours	+ 57270.77€
<b>TOTAL</b>	<b>+ 114 541.53€</b>		<b>+ 114 541.53€</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant les décisions modificatives détaillés dans les tableaux ci-dessus.

## **2. Conclusion d'un prêt pour les projets de revitalisation**

**Rapporteur : Valérie Vaucher**

*(Arrivée de Monsieur Alexandre TIMONIER)*

Madame le Maire rappelle aux conseillers que les travaux de revitalisation avancent à grands pas.

Les premières factures des entreprises parviennent à la Collectivité, il est donc nécessaire de conclure un emprunt.

Pour cela la Collectivité a sollicité plusieurs propositions sur une durée de 20 années pour un montant de 500 000€, résumées dans le tableau ci-dessous :

	Banque Populaire	Caisse d'épargne	Banque Postale	Banque des Territoires
Taux sur 20 ans	2,17%	2,97%	2,78%	2,86%

Le détail précis des offres vous est présenté à l'écran (frais de dossier, périodicité etc.)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de l'offre présentée par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour un capital de 500 000 euros avec remboursement trimestriel sur vingt années à un taux de 2,17% avec première échéance au mois au 08 novembre 2022 ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **3. Fonds de concours à la CCPJ : établissement France Services**

**Rapporteur : Valérie Vaucher**

**REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

#### 4. Subventions aux associations

Rapporteur : Quentin Arbillat

La commune de Saint Amour soutient activement l'engagement des bénévoles sur le territoire. La proposition d'attribution des subventions est détaillée ci-dessous :

ASSOCIATIONS	NOMBRE D'ADHERENTS	NOMBRE DE LICENCIES MINEURS	MONTANT SUBVENTION EVENTUELLE
TENNIS	158	81	1 870 €
SAINT-AMOUR NATURE ENVIRONNEMENT	NR	0	250 €
COMITE DE FLEURISSEMENT	4	0	250 €
TAROT	28	0	250 €
SOLIDARITE SPORT ST AMOUR	6	0	250 €
L'OUTIL EN MAIN	35	12	490 €
LE SOUVENIR Français	NR	0	250 €
VELO CLUB SAINT-AMOUR	6	0	250 €
RUGBY	160	80	1 850 €
ETOILE SPORTIVE	59	40	1 050 €
SUD REVERMONT FOOT	119	42	1 090 €
BASKET	112	79	1 830 €
GYM PASSION	80	0	250 €
SOCIETE MUSICALE	88	38	1 010 €
LA JOIE DE VIVRE	NR	0	250 €
			<b>11 190 €</b>

\*Les subventions seront versées sous réserve de réception du dossier dûment complété accompagné d'une demande écrite.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations selon la répartition arrêtée dans le tableau ci-dessus ;

**DIT** que les dépenses liées à la présente décision seront imputées à l'article 6574 du budget communal ;

**AUTORISE** Madame le Maire à ordonnancer la dépense et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 5. Adoption d'un tarif de groupe pour l'accès à la piscine municipale

Rapporteur : Yves Serriere

La Collectivité accueille régulièrement des groupes (centres aérés, périscolaire etc.) venant à la piscine municipale. Faute de disposer d'un tarif de groupe, chaque participant doit s'acquitter de son entrée ce qui peut engendrer quelques complications à l'encaissement, et une attente très importante pour les autres utilisateurs.

Pour remédier à cela, Madame le Maire propose l'adoption d'un tarif de groupe à 1.50€ l'entrée pour les structures ressortissantes du territoire de la Communauté de Communes Porte du Jura (le tarif normal s'appliquant pour les autres structures). La notion de groupe s'entend uniquement pour les structures publiques ou privées se rendant à la piscine municipale de Saint-Amour. Cette notion n'est pas applicable à un groupe de personnes spontanément constitué.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création d'un tarif de groupe à 1.50€ l'entrée tel qu'exposé ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire.

## **6. Participation de la Collectivité à l'apprentissage de la natation**

### **Rapporteur : Quentin Arbillat**

Pour rappel, le Conseil Municipal a décidé en 2021 de la reconduction d'une aide à l'apprentissage de la natation. Cette opération s'articulait comme suit :

- Les familles des enfants domiciliés à Saint Amour et faisant suivre un protocole d'apprentissage de la natation au sein de la piscine municipale de Saint-Amour au cours de l'été seraient éligibles à une aide financière.
  - Montant de 30€.
  - La tranche d'âge retenue est 04/10 ans.
  - Cette aide serait attribuée en fin de saison estivale (octobre sans doute) sur demande des parents.
  - Cette attribution serait accordée sur présentation, d'un RIB, d'un justificatif de domicile et d'une attestation du Maître-Nageur Sauveteur spécifiant le bon suivi des cours et le niveau acquis par l'enfant.
- Pour l'année 2021, la Collectivité a reçu 8 demandes de participation. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire cette aide pour l'année 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise en place d'une aide à l'apprentissage de la natation pour les enfants domiciliés à Saint-Amour ;

**ACCEPTE** les conditions d'attribution telles qu'exposées dans le rapport ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **VI – Questions et informations diverses**

### **1. Point sur les festivités d'été**

**Rapporteur : Valérie Vaucher**

### **2. Point d'information : Réaménagement de l'Avenue L. FEBVRE**

**Rapporteur : Valérie Vaucher**

**Fin de séance : 21h25**

**Le Maire,  
Valérie VAUCHER,**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 22 SEPTEMBRE 2022**